



PROCES VERBAL & COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2019

Séance ouverte à 20h05

Séance clôturée à 21h15

Le dix-huit avril deux mil dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le douze avril deux mil dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jack SAUTEL, Maire.

Etaient Présents : Jack SAUTEL, Jean-Christophe CARRE, Michel MOUCADEL, Christine GARCIN-GOURILLON, Yves LOPEZ, Mireille AMPOLLINI, Marc FUSAT, Christian TEISSEIRE, Georges PAUL, Fanny ARSAC, Marie-Pierre CALLET, Gislaine COUDERT, Francis FERRER et Michel PERRET.

Pouvoirs : Alexandre WAJS a donné pouvoir à Jack SAUTEL, Nathalie GONFOND a donné pouvoir à Christine GARCIN-GOURILLON, Christelle BERENGUER a donné pouvoir à Christian TEISSEIRE, Bernadette SAMUEL a donné pouvoir à Marc FUSAT

Absent excusé : Véronique LAGIER,

Secrétaire de séance : Mireille AMPOLLINI

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le Maire.

Les membres présents approuvent à l'unanimité, le compte rendu de la séance du vingt-huit mars deux mil dix-neuf.

Décision n° 2019/006 : L'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances du camping municipal en date du 19 octobre 2007 est abrogé. Il est institué, à compter de ce jour, une régie de recettes et d'avances pour le camping municipal, auprès de la commune de Maussane-les-Alpilles, dans le cadre du budget annexe de la régie à simple autonomie financière du camping municipal et du tourisme.

Décision n° 2019/007 : De confier la location et la maintenance du parc de photocopieurs à la société SHARP BUSINESS SYSTEMS France dont le siège social se situe 12 rue Louis Courtois de Viçose à 31036 TOULOUSE CEDEX 01, pour une durée de 4 ans et pour un cout trimestriel de location de 1.466,15€ HT, et un coût de maintenance copie NB de 0,0028€ HT par unité et copie couleur 0,028 HT par unité.

Décision n° 2019/008 : De signer, pour une durée d'un an, reconductible, par période de même durée (1an) pour une durée maximale de trois ans, un contrat de maintenance avec la Société SIGEC, afin de déterminer les modalités de maintenance des composants matériels, systèmes et logiciels informatiques du Camping Municipal Les Romarins et de l'Office du Tourisme. Le cout annuel est de 1.890€ HT.

Décision n° 2019/009 : De signer le marché de travaux pour le remplacement des filtres de la piscine municipale et du système de régulation du niveau d'eau avec la SARL BULEO sise 44 avenue Roger Salengro à 13890 Mouries pour un prix global et forfaitaire de 43 543€ HT.

Décision n° 2019/010 : De signer avec Monsieur Jean Marie DESBOIS un bail de location à usage mixte d'habitation et professionnel à date d'effet du 15 Avril 2019 et pour une durée de 6 ans pour le logement situé rue de la Gare 13520 Maussane les Alpilles moyennant un loyer mensuel de 800€.

1. Autorisation de signature des marchés relatifs aux travaux de mise aux normes et d'extension d'un bâtiment abritant une crèche.

Rapporteur : Jack SAUTEL

Monsieur Jack SAUTEL rappelle à l'assemblée le contenu du marché lancé relatif aux travaux de mise aux normes et d'extension du bâtiment accueillant une crèche associative.

Ce projet, sur le bâtiment communal loué à la structure associative « le rendez-vous des tous petits » permettra la mise aux normes des 21 places existantes notamment quant à la surface disponible par enfant accueilli, ainsi que la création de 5 places de crèche supplémentaires tel que ce besoin a été arrêté conjointement avec notamment l'utilisateur de la structure et la PMI.

Monsieur Jack SAUTEL rappelle à l'assemblée les caractéristiques de ce marché de travaux à procédure adaptée, décomposé en 6 lots :

- lot n°1 « gros-œuvre/carrelage/faïences/terrassements/VRD »,
- lot n°2 « Cloisons/Doublages/Faux-plafonds/Menuiseries intérieures »,
- lot n°3 « Menuiseries métalliques/Serrurerie »,
- lot n°4 « Peinture/nettoyage »,
- lot n°5 « Electricité/CFO/CFA »,
- lot n°6 « Chauffage/ventilation/plomberie ».

Cette consultation a fait l'objet d'une publication dans le journal « la Provence », ainsi que d'une mise en ligne sur la plateforme dématérialisée de la commune.

Le maître d'œuvre de l'opération, le groupement conjoint solidaire composé de Monsieur Bernard CERVellini, Architecte DPLG, agissant en qualité de mandataire, sis 223 ch. de Sarragousse à 13340 ROGNAC, le BET IGTECH sis Heliosis bat A, 220 rue Denis Papin à 13857 AIX EN PROVENCE cedex 03 et le BET POLY-STRUCTURES sis 90 ch de la Grave à 13013 MARSEILLE, a réalisé l'analyse des offres.

Il y a donc lieu ce jour d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises dont les offres sont apparues économiquement les plus avantageuses conformément au règlement de consultation.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

Vu la consultation sous forme de marché de travaux, à procédure adaptée, avec allotissement lancée,
Vu les publications opérées dans le journal « la Provence », ainsi que la mise en ligne sur la plateforme dématérialisée de l'avis d'appel public à la concurrence et de l'intégralité du Document de Consultation des Entreprises relatif à chaque lot,
Vu les offres remises et l'analyse puis le classement qui s'en est suivi,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises dont les offres sont apparues économiquement les plus avantageuses conformément au règlement de consultation, à savoir :

- lot n°1 « gros-œuvre/carrelage/faïences/terrassements/VRD » : TCM sise 235 avenue de Coullins à 13420 GEMENOS pour un montant de 203.000 € HT, offre de base et 500€ HT d'option,
- lot n°2 « Cloisons/Doublages/Faux-plafonds/Menuiseries intérieures » » : EURL AMBIANCE DECO sise 1 avenue de l'homme à la fenêtre, 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES, pour un montant de 66.569,72 € HT, offre de base,
- lot n°3 « Menuiseries métalliques/Serrurerie » : MENUISERIE MOINE sise Zone le Colombier à 13150 BOULBON pour un montant de 21.898 € HT, offre de base
- lot n°4 « Peinture/nettoyage » : SARL PROVENCALE DE PEINTURE sise ZI Les Molières, 14 avenue du Luxembourg à 13140 MIRAMAS, pour un montant de 31.170,36 € HT, offre de base,
- lot n°5 « Electricité/CFO/CFA » : LUBERON ELECTRICITE sise 27 RN7 Pont Royal à 13370 MALLEMORT pour un montant de 32.317 € HT, offre de base,
- lot n°6 « Chauffage/ventilation/plomberie » : YCT sise ZA du Barret, 2 lot Maya pro à 13160 CHATEAURENARD pour un montant de 66.661,98 € HT, offre de base et une option de -873,60 € HT

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2019 section d'investissement dépenses article 2315 opération 311

Le Maire,

Jack SAUTEL

